

La VAE étape par étape

Je m'informe et je m'oriente

Je m'inscris

Je remplis ma demande de recevabilité Je constitue mon dossier de validation Je rencontre le jury de validation

l'obtiens mes résultats

1 ère étape : Information et Conseil

Le candidat doit :

- Déterminer son projet professionnel.
- Définir la certification (diplôme, titre, cqp) la plus appropriée (obligatoirement inscrite au RNCP)
- Participer à une réunion d'information dans un centre de conseil sur la VAE.
- Contacter l'organisme qui délivre la certification visée afin de prendre connaissance des modalités de candidature.

2ème étape : L'inscription

Le candidat doit déposer sa candidature auprès de l'organisme qui délivre la certification visée. Pour cela, le candidat doit :

- Remplir le Livret de recevabilité : Livret 1 Cerfa 12818 02 Demande de recevabilité
- Joindre les pièces demandées par le certificateur
- Transmettre le Livret 1 à l'adresse indiquée par le certificateur.

A noter:

Pour les candidats à une certification qui relève de l'éducation nationale, l'organisme certificateur procède à une étude personnalisée de la demande. Il va cibler le ou les diplômes qui correspondent le mieux à vos expériences, en identifiant vos points forts et vos points faibles pour construire avec vous votre parcours VAE. Cette étude personnalisée fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité qui consiste à vérifier que vous remplissez bien les conditions qui permettent d'engager une démarche de VAE.

3ème étape : La recevabilité

Après examen de sa demande, le candidat :

- Reçoit la décision concernant sa recevabilité (accord ou rejet motivé).
- Obtient des informations sur les modalités de retrait et de dépôt du Livret 2
- Obtient des informations sur les sessions d'examens.

4ème étape: La constitution du dossier de validation

Le candidat instruit son dossier en apportant les éléments de preuves au regard du référentiel de la certification visée :

- Analyse des compétences et du référentiel
- Transposition de l'analyse
- Explicitation des activités menées en rapport avec la certification
- Choix des activités et des éléments de preuves à apporter

5ème étape : La décision du jury

Le candidat est soumis à une soutenance orale ou à mise en situation professionnelle (selon le certificateur). A cette issue, le jury statue :

- Validation totale => Obtention de la certification
- Validation partielle => Obtention d'un ou plusieurs blocs de compétences => Possibilité de représenter son dossier sur une prochaine session d'examen.
- Aucune validation = Rien n'est perdu = Prendre connaissance des motivations du jury et REBONDIR

Ambition et compétences vous accompagne lors de cette étape de votre projet de VAE.